

2023

La ferme de Fléquières à
Froyennes 1685-2023



Roger Dervaux

Willy Janssens

PRESENTATION

La Seigneurie de Fléquières, fief de la baronnie de Chin, était déjà connue au XIIIème siècle¹. Au XVIIème siècle, la Seigneurie comportait une ferme et un château qui avaient vu le jour sous le règne d'Albert et Isabelle. Après le décès des archiducs, les Pays-Bas retournent au roi d'Espagne, la France entre en guerre avec l'Espagne (Guerre de 30 ans). Le manoir et la ferme sont pillés, incendiés et abandonnés.

Le château n'est jamais reconstruit, ce qui en restait est nivelé lorsqu'on construit le chemin de fer de Mouscron à Tournai². La ferme est rebâtie vers 1661-1662.

Au début du XIXème siècle, Hyppolite Marescaille de Courcelles, qui vient d'acquérir la ferme de Fléquières, s'oppose à la commune de Froyennes lorsqu'elle plante des arbres le long du chemin qui, depuis le pont de Lewelle, conduit à la route de Courtrai à Tournai : il affirme que les terrains qui bordent la route (flégard) lui appartiennent.

L'affaire est plaidée devant le Tribunal civil de Tournai en 1831. C'est le dossier constitué par Hyppolite de Courcelles qui a permis la présente étude³. On y trouve la plupart titres de propriétés et les baux de 1685 à 1809.

Roger Dervaux

Willy Janssens

¹ A. VANDENNIEUWENBORG, *Histoire de Froyennes*, 1965, pp. 63-69.

² La première gare de Tournai, située au quai de l'arsenal est inaugurée le 23 octobre 1842. Tournai est relié à Gand via Courtrai par la dérivation, depuis Mouscron, de la ligne Mouscron-frontière ouverte le 6 novembre de la même année. (F. LEMAIRE et J.SIMONET, *Le rail en Tournaisis 1835-1985*, p. 11.

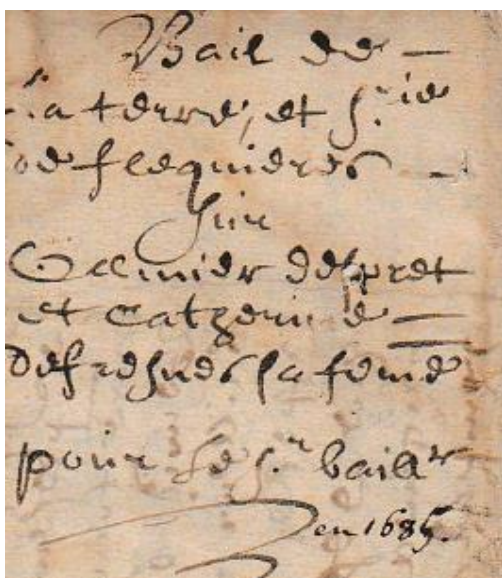
³ Collection Roger Dervaux à Froyennes. Ce dossier lui a été confié par le Comte Antoine de Germiny décédé en 2013

LA FERME DE FLEQUIÈRES

« ... Le lendemain (18 octobre 1521), les Bourgignon boutèrent aussy les feux aux Mottes près de Maire, à Flesquière, en aucunes maisons à Chin ... »⁴

Vers 1650, fermier, Jacques Trialle⁵

La Seigneurie de Fléquières est entrée dans le patrimoine de la famille Le Cappelier⁶ par Marie Liébart, baptisée à Tournai Notre Dame le 13 août 1599, épouse de Nicolas le Cappelier, qui en opère le retrait le 17 août 1660. Elle transmet la seigneurie à son fils Gilles Le Cappelier. A son décès, le 1^{er} février 1790, le fief de Fléquières revient à son fils Charles⁷.



CHARLES FRANCOIS LE CAPPELIER

(Tournai Saint Brice, 30 juillet 1659 – Tournai, 6 avril 1707).

Le 9 février 1682, il épouse à Tournai Saint Brice, Philippine Chrétienne Desmartin⁸, dame de Foresteau. Ils ont neuf enfants parmi lesquels Gilles François et Marie Antoinette.

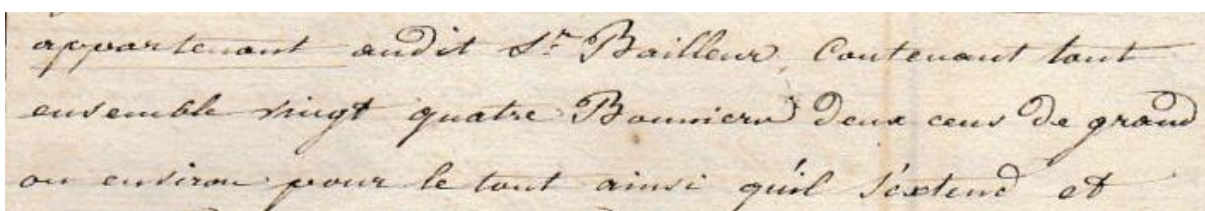
Le 19 juillet 1685, bail de Charles François Le Cappelier à Olivier Despret et Catherine Defresnes pour entrée en jouissance le jour de Noël 1686⁹.

Olivier Despret décède le 20 janvier 1690.

Catherine Defrene décède le 27 juin 1693.

Le 21 mai 1690, Etienne Desprez, fils d'Olivier, baptisé à Froyennes le 25 novembre 1661 épouse à Froyennes Doutrelain Françoise.

Le 15 mars 1698, à Étienne Despret et Françoise Doutreligne, son épouse¹⁰.



Bail de Noël 1697 à Noël 1706

⁴ G. MOREAU, *Le journal d'un bourgeois de Tournai : Le second livres des chroniques de Pasquier de le Barre (1500-1565)*, 1975, p.140.

⁵ A. VANDENNIEUWENBORG, *Histoire de Froyennes*, 1965, p.67.

⁶ Le CAPPELIER, voir P.A. du CHASTEL de la HOWARDERIE, *Notices généalogique tournaisiennes*, 1881-1910, tome 1, pp. 404-406.

⁷ A. VANDENNIEUWENBORG, Op. Cit. p. 66.

⁸ **Philippine Chrestienne Desmartin**, Tournai Sainte Marguerite le 8 juin 1664 - Tournai Saint Brice le 3 avril 1700,

⁹ Collection Dervaux. NB : « Gilles le Cappelier étant mort le 1^{er} février 1690, le fief de Fléquières échet à son fils Charles » A VANDENNIEUWENBORG, Op. Cit. p. 66.

¹⁰ Notaire Wignolle, copie délivrée le 1^{er} septembre 1830 par le notaire Thiefry à Tournai. Collection Dervaux.

Etienne Desprez et Françoise Doutrelain ont dix enfants :

Catherine Thérèse, ° 1691 + 3 aout 1691
Marie Françoise, ° 1693
Charles Augustin, °1695 + 1742
Olivier, ° 1697 + 1785
Marie Jeanne Joseph, ° 1698
Jean Etienne Joseph, °1699 + 4 novembre 1699
Catherine Joseph, ° 1701
Marie Madeleine Joseph, °1702
Etienne Joseph, baptisé le 15 avril 1704, parrain Cappelier Charles François
Catherine Joseph, ° 1706

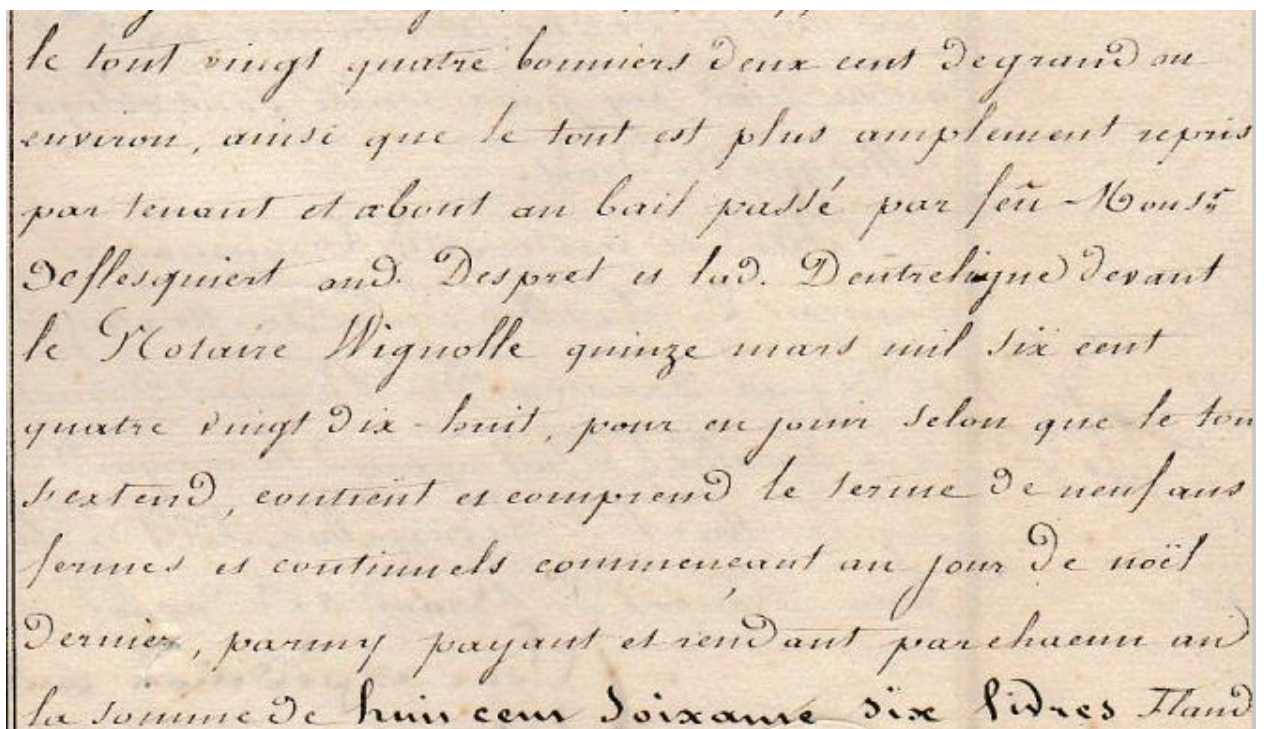
10 décembre 1706, décès d'Étienne Desprez.

Le 6 avril 1707, décès de Charles François le Cappelier. Fléquières revient à son fils aîné, Gilles François¹¹ qui la transmet à sa sœur Marie Antoinette épouse de Nicolas François Joseph de Saint Genois.

MARIE ANTOINETTE le CAPPELIER (Tournai Saint Quentin 19 janvier 1685 – Tournai Saint Jacques 19 juillet 1722 à l'âge de 37 ans, inhumée à Saint Jacques).

Le 26 janvier 1717, bail de Melle le CAPPELIER à Françoise Doutrelingne veuve d'Étienne Despret¹².

Bail de Noël 1716 à Noël 1725

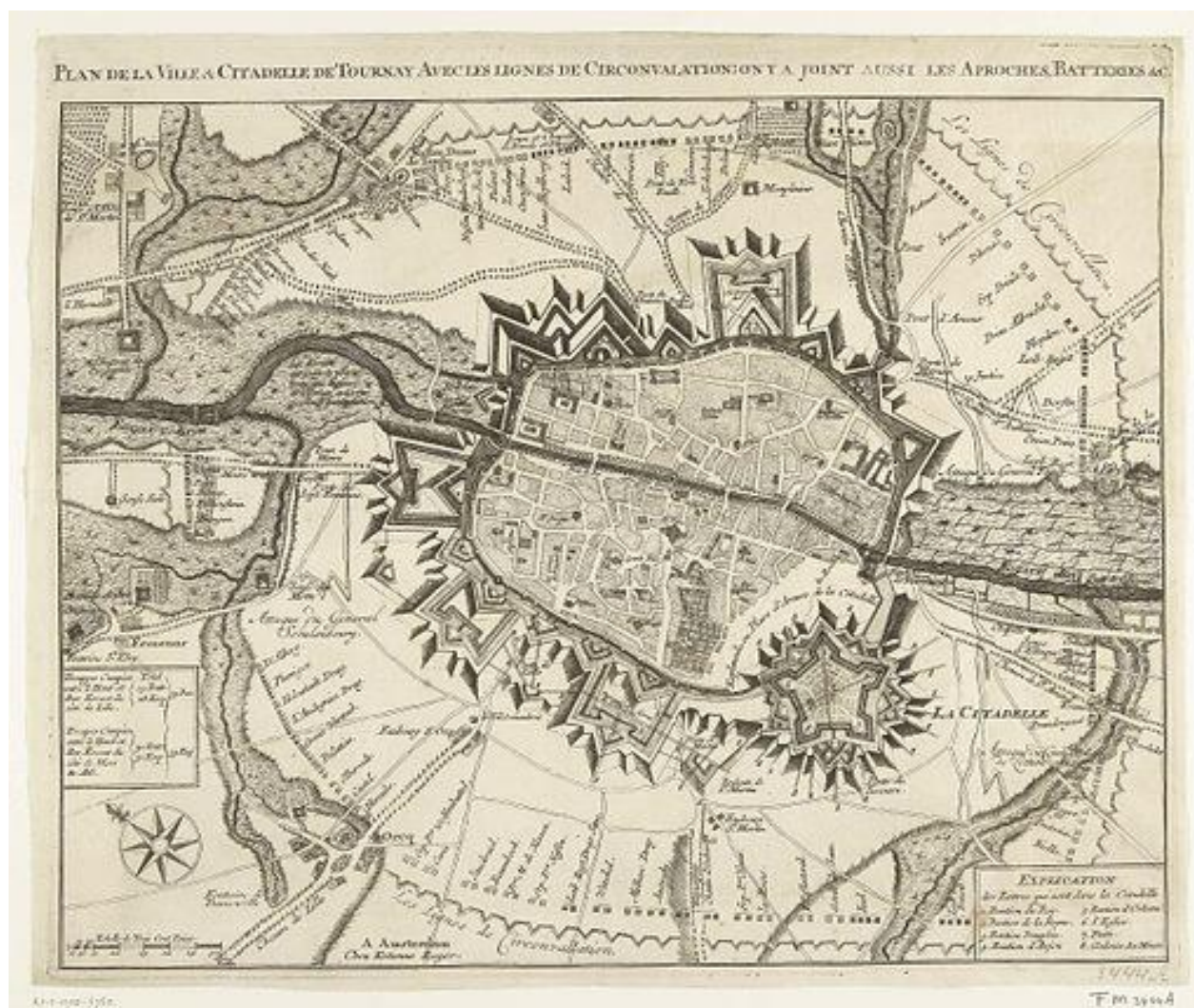


le tout vingt quatre boissiers deux cent de grand ou environ, ainsi que le tout est plus amplement repris par tenant et about au bail passé par feu - Monsieur Despresquier aud. Despret et lad. Doutrelingne devant le Notaire Wignolle quinze mars mil six cent quatre vingt dix - huit, pour un jour selon que le tout s'extend, contient et comprend le terme de neuf ans fermes et continuelz commençant au jour de Noël dernier, parmy payant et rendant par chacun an la somme de huit cent dix six livres Fland

¹¹ **GILLES FRANCOIS LE CAPPELIER** (Tournai Saint Jacques 2 mars 1683 - 19 juillet 1722). Lieutenant aux gardes wallonnes.

¹² Tabellion de Tournai, copie délivrée le 1^{er} septembre 1830 par le notaire Thieffry à Tournai. Collection Dervaux.

Plan du siège de Tournai en 1709¹³



¹³ <https://www.alamyimages.fr/plan-du-siege-de-tournai-1709-plan-de-la-ville>

« A la fin du XVIIème siècle, Marian Sallet, seigneur de l'Arbrassart, prit en location le domaine de Fléquières ; c'est ce qui explique que les plans du siège de Tournai en 1709 mentionnent la ferme de Fléquières sous la désignation de « Cense Salé¹⁴ ».

Marian Sallet, baptisé à Tournai Saint Brice le 13 octobre 1650 est décédé sans postérité en 1728.



¹⁴ A. VANDENNIEUWENBORG, Op. Cit. p. 67

Le 4 février 1717, MARIE ANTOINETTE le CAPPELIER épouse JEROME ALBERT de SAINT GENOIS comte de GRAND BREUCQ, chambellan de l'empereur Charles VI (Ath Saint Julien 16 juillet 1794 – Tournai le 30 décembre 1758).



- **Jérôme Albert de Saint-Genois**, comte de Saint-Genois et de Grand-Breucq, seigneur de Buissenal, de Petit-Hollay, de Huissignies, de Frasnes, Flobecq, de Clérieux, de Dergnau, de Bracquencourt, de Hubermont, des Mottes et de La Deuze 1694-1758

Chambellan de Sa Majesté impériale, conseiller d'Etat et d'épée aux Pays-Bas



- **Marie Antoinette Le Cappelier de Flecquières**, dame de Flecquières, de Foresteau, de Quièvreumont, de Haute-Boucherie et du Chastelet 1685-1722

???????, bail à Jean François Defrennes et de Marie Michelle Delrue ?¹⁵

Le 20 avril 1723, Jean François Defrenne épouse à Froyennes Marie Michelle Delrue qui décède le 22 mars 1737.

Le 31 janvier 1755, décès de Jean François Defrenne à l'âge de 55 ans, veuf, inhumé dans l'église.

Descendance de Jean François Defrennes et de Marie Michelle Delrue

Jean François Joseph Desfrennes, baptisé à Froyennes le 4 mars 1724, décédé religieux à Tournai le 7 mars 1801.

Parrain : Delrue Jean

Marraine : Lemaire Marie Jeanne

Desfrennes Marie Alexandrine Françoise Joseph

Parrain : Desfrennes Pierre Joseph

Marraine Delrue Marie Thérèse

Antoine Joseph Desfrennes est baptisé à Froyennes le 8 juillet 1727

Parrain : Desfrennes Antoine Joseph.

Marraine : Maiel Françoise

Desfrennes Marie Catherine Joseph baptisée à Froyennes le 13 octobre 1728

Parrain : Barre Nicolas Florent Joseph

Marraine : Desfrenne Marie Catherine Joseph

Desfrennes Augustin Joseph baptisé à Froyennes le 10 janvier 1730

Parrain : Garin Augustin Joseph.

Marraine : Dupré Jeanne Thérèse Joseph.

Desfrenne Marie Nathalie Joseph, baptisée à Froyennes le 5 juin 1733

Parrain : Delerue Jacques François, régent du collège Saint Paul à Tournai

Marraine : Dumortier Marie Elisabeth Scholastique

Desfrenne Marie Antoinette Joseph, baptisée à Froyennes le 23 novembre 1734

Parrain : Delrue Antoine Joseph, curé émérite.

¹⁵ 23 novembre 1734, Desfrenne Marie Antoinette Joseph, fille de Jean François Defrennes et de Marie Michelle Delrue est baptisée à Froyennes. Parrain : Delrue Antoine Joseph, curé émérite. Marraine : Marie Antoinette de Saint Genois.

Marraine : Marie Antoinette de Saint Genois

Defrenne Hyppolite Alexandre Jean Michel baptisé le 10 février 1736

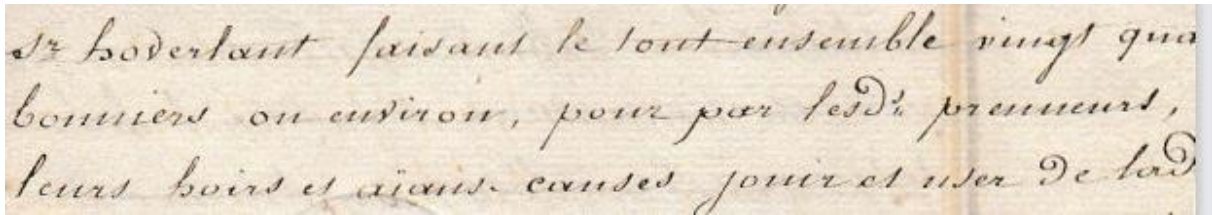
Parrain : Liber Jean Hippolyte, chanoine de Tournai

Marraine Jacqyeri de Labatier Marie Alexandrine Thérèse

Le 21 octobre 1755, Antoine Joseph Defrenne (fils d'Étienne Defrenne), baptisé à Froyennes le 8 juillet 1727, épouse à Templeuve Marie Jeanne Joseph Dufay (Marie Anne Dufayt), née à Templeuve, le 11 janvier 1725 à Templeuve qui décède à Tournai le 7 mai 1809.

Le 24 janvier 1758, bail de Jérôme Albert de Saint Genois à Antoine Joseph Defrenne et Marie Jeanne Joseph Dufay¹⁶.

Bail de Noël 1759 à 1768



Le 30 décembre 1758, décès de Jérôme Albert de Saint Genois.

MARIE ANTOINETTE le CAPPELIER et JEROME ALBERT de SAINT GENOIS

Dont :

Nicolas François Joseph de Saint Genois (1717-1784)

Philippe François Albert de Saint Genois (? – Bataille de Lissa 5 décembre 1757)

Marie Antoinette Joséphine de Saint Genois (Tournai le 4 février 1720 – Tournai le 12 février 1759) épouse à Tournai, le 16 mars 1750, Charles Nicolas Joseph d'Ysebrant de Lendonck (1723-1790).

Le 20 novembre 1759, dénombrement de la ferme et seigneurie¹⁷ échue à Nicolas **François Joseph de Saint Genois et de Grand Breucq**, Baron du Saint Empire, Chevalier d'honneur au Conseil Souverain du Haynaut et Député de la part de Sa Majesté l'Impératrice Reine aux États de cette province, Seigneur de Franes, Dergneau, Buissenal, Ecanafle, Grand Wault, Clérieux, Petit Hollay, Hubermont Foresteau, Castelet, Flétière et autres lieux (lettre de relief¹⁸) :

« ... par les décès et trépas non seulement dudit très noble et illustre Seigneur Jérôme Albert comte de Saint Genois, baron du Saint Empire, son père, arrivé le 3 décembre 1758 mais encore de la feu noble dame Marie Antoinette le Cappellier, sa mère, arrivé en 1722 et du susdit illustre Seigneur Albert, Chevalier Seigneur de Saint Genois et son frère aussi arrivé en 1757 seront dévolus, succédés et échus audit illustre Seigneur Nicolas François comte de Saint Genois et de Grand Breucq, baron du Saint Empire plusieurs fiefs, comtés, terres, justice et seigneuries et, entre autres certain fief et seigneurie nommé la Seigneurie de Fléquièr consistant en une maison bachicalée (sic ?)¹⁹ environnée de fossets avec la bassecourt, maison, grange, étables, fournil, édifices, jardin planté d'arbres fruitiers portants et autre bois, prêts, pâtures et terres labourables gisans en la couture d'entre Chin et Froyennes contenant

¹⁶ Tabellion de Tournai, copie délivrée le 1^{er} septembre 1830 par le notaire Thiefry à Tournai. Collection Dervaux.

¹⁷ Collection Dervaux.

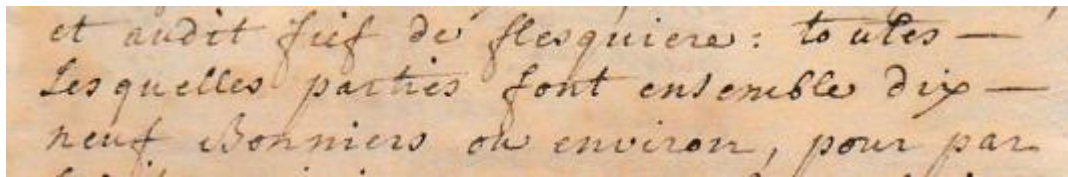
¹⁸ **Relief** : redevance versée au seigneur lorsqu'un fief est repris « relevé » par un héritier du vassal. **Fief** : une terre ou un bien immobilier concédé par un suzerain à son vassal, lequel est tenu en échange de lui fournir foi et hommage.

¹⁹ Machicoulis ?

le tout ensemble douze bonniers²⁰ environ le tout tenu et mouvant du Seigneur de Chin savoir une pièce contenant cinq bonniers ou environ sur laquelle sont situés et assis les édifices ci-dessus tenant d'une part au chemin Royal menant de Tournay à Courtray, d'autre à l'héritage de la Roussellerie et au pont de Welle et aux autres sept bonniers, restant des douze bonniers, sont situés et gisant entre le grand chemin et les prés joignants à la rivière de l'Escaut ... tenant à l'héritage des hoirs Pailly à cause de la maison de la maladie dit Bellerive ...»

NICOLAS FRANCOIS JOSEPH de SAINT GENOIS comte de GRAND BREUCQ
(Tournai Saint Jacques 21 décembre 1717 – Pottes 24 octobre 1784)

Le 22 juillet 1769, bail de Nicolas François Joseph de Saint Genois à Antoine Joseph Defrennes et Marie Jeanne Joseph Dufay²¹.



Bail de Noël 1767 à Noël 1776

Le 12 mars 1779, décès d'Antoine Joseph Defrennes. Dans l'église, une dalle funéraire²² porte la mention :

a« Ici reposent les corps d'Antoine DEFRESNE ancien lieutenant de Froyennes Connestable de la confrérie de S.Eloy Censier de la ferme des Sellier au Faubourg de Maire décédé le 12 mars 1779 âgé de 50 ans et de Marie Jeanne DUFAY son épouse décédée le ... âgée de ... et de trois enfants morts en bas âge²³ R, in P. »

Le 21 décembre 1776, **NICOLAS FRANCOIS JOSEPH Comte de SAINT GENOIS et de GRAND BREUCQ** vend, par adjudication publique, la ferme occupée par Antoine Joseph Defrenne dont le bail expire au jour de Noël 1776.

La ferme est acquise par **Thierry Charles Tonnelier**, brasseur à Tournai²⁴.

Témoins à la signature de l'acte de vente : Jean Joseph Drouillon²⁵ et son fils Claude Joseph Drouillon.

²⁰ **Bonnier** : ancienne mesure agraire. Le bonnier de 400 verges vaut environ 1ha 14a 91ca (verge de 18 pieds de Tournai). Cet acte concerne les 12 bonniers relevant du fief. La ferme comporte également 7 bonniers en mainferme. **Mainferme** : tous les immeubles qui ne sont point fief.

²¹ Pardevant les hommes de fief du pays et comté d'hainau, Collection Dervaux.

²² A. VANDENNIUEWENBORG, Op. Cit. p. 124.

²³ Descendance d'Antoine Joseph Defrenne et de Marie Jeanne Joseph Dufay :

Desfrennes Marie Alexandrine Joseph Françoise baptisée le 20 juillet 1757 et décédée à Tournai le 21 septembre 1828. Parrain : Dufay Antoine Joseph Marraine : Desfrennes Marie Alexandrine Françoise

Defrennes Jean François Joseph, baptisé le 12 mai 1759 et décédé le 23 avril 1790.

Desfrennes Hypolite Aimable Ernest, baptisé à Froyennes le 16 mars 1761 et décédé à Tournai le 12 septembre 1808, débiteur de bières. Parrain : Desfrennes Hyppolite. Marraine : Poupé Pétronille Thérèse Ernestine

Defrenne Jean Louis, né à Froyennes en 1763 et décédé à Tournai le 20 janvier 1834.

Defrenne Pierre Joseph, baptisé le 18 août 1768.

²⁴ Acte devant le notaire Barthélémy Ghislain Joseph Vinchent à Tournai. Collection Dervaux.

²⁵ **Jean Joseph Drouillon**, baptisé à Kain La Tombe le 10 octobre 1709. Le 23 mai 1730 il épouse, à Ramegnies-Chin, Marie Anne Carette. Il décède à Kain le 1^{er} juillet 1781.



Carte Ferraris (1770-1780)

THIERRY CHARLES TONNELIER, brasseur à Tournai (Tournai Saint Nicolas 22 avril 1742 – Tournai le 30 avril 1804)

Le 14 janvier 1777, bail de Thierry Charles Tonnelier à Claude Joseph Drouillon demeurant au village de Dottignies²⁶.

« Le fief, terre et seigneurie de Flesquier situé au village de Froyennes et de Chin consistant en une maison, chambres, grange, étables, fournil, jardin pâture et terre labourables gisant en la couture d'entre Chin et Froyennes, contenant le tout ensemble 12 s ou environ savoir : une pièce de 5 bonniers sur laquelle est bâtie la dite ferme tenant Les 7 bonniers restant situés entre le vieux grand chemin de Tournai à Courtray et les près joignant la rivière de l'Escaut tenant ... »

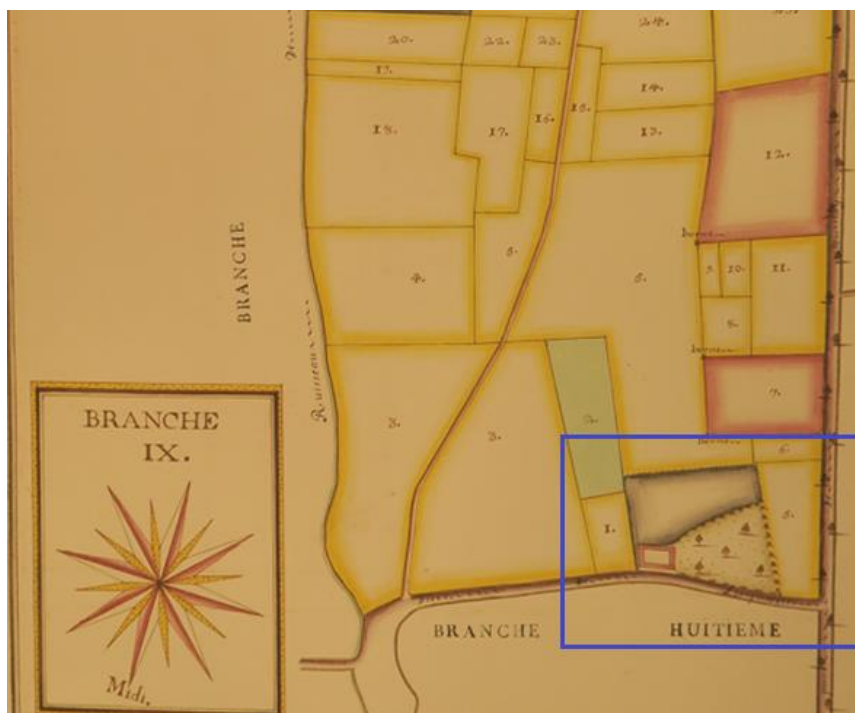
Le 4 février 1777, Claude Joseph Drouillon né à Kain le 5 février 1743 épouse à Dottignies Henriette Desrumaux née à Watrelos le 30 décembre 1743. Le couple a 12 enfants.

Claude Drouillon décède à Froyennes le 7 février 1810, sa veuve décède à Froyennes le 22 juin 1826.

Le 27 mai 1784, bail à Claude Joseph Drouillon : 19 bonniers du jour de Noël 1785 ... en rendant chaque an la somme de 750 florins argent courant de Brabant, outre pareille somme une fois pour pot de vin payable en nef paiement égaux d'an en an pendant la durée du bail et deux sacs de pommes²⁷.

²⁶ Acte devant le notaire Henry, copie délivrée le 15 juillet 1831 par le notaire Thieffry à Tournai. Collection Dervaux.

²⁷ Acte devant le notaire Wuesten à Tournai, copie délivrée le 1^{er} septembre 1830 par le notaire Thieffry à Tournai. Collection Dervaux.



Plan terrier de Froyennes (1791)

La ferme est située le long du chemin qui mène du pont à l'Welle à la route de Tournai à Courtrai
 1. M. Tonnelier, en terre à labour 1 bonnier 4 cents. 5. M. Tonnelier en terre à labour 5 bonniers 4 cents colorés en jaune, 10 cents colorés en brun puis maison et jardin²⁸.

La bataille de Pont à Chin (1794)

Victorieuse à la bataille de Jemappes le 6 novembre 1792, l'armée révolutionnaire française est vaincue par les troupes autrichiennes à Neerwinden le 18 mars 1793 et perd le contrôle des Pays-Bas mais les hostilités se poursuivent. Le 22 mai 1794, une bataille acharnée oppose, à Pont à Chin, les 28.000 hommes du maréchal de Cobourg à 45.000 hommes de Jean Charles Pichegru.

« Ce fut le 22, que se donna la bataille de Pont à Chin. Les Français occupaient le village et les Autrichiens étaient près de la chapelle en deçà. On s'y battit depuis le matin jusqu'à dix heures du soir. ... Après l'action, les Consaux avaient envoyé au camp du genièvre, de la bière et du pain. Il arriva tant de blessés à Tournai que les églises Saint Piat, Saint Médard et Saint Jacques furent convertis en hôpitaux, et les chirurgiens de la ville s'empressèrent d'y aller panser tous les blessés²⁹ ».

Au cours de cette bataille, les forces alliées perdent quatre fois le village de Pont à Chin jusqu'à ce que les Français se retirent en laissant 5.500 morts ou blessés et 450 prisonniers. Les Autrichiens perdent 3.000 morts ou blessés.

Pendant cette campagne militaire les récoltes sont pillées, les bois sont abattus.

Le 26 juin 1794, les Français renversent les Autrichiens s à Fleurus, la Belgique est réunie à la France jusqu' à la chute de Napoléon.

²⁸ Archives de la cathédrale à Tournai

²⁹ A.G. CHOTIN, *Histoire de Tournai et du Tournaisis*, Tournai, 1840, tome 2, pp. 344.

OBLIGATIONS DES FERMIERS

Bail du 15 mars 1698

Accordé par Charles François Le Cappelier à Etienne Despret

« ... commençant à entrer en jouissance au jour de Noël 1697 payant la somme de 866 livres de Flandres en argent et en grain le nombre de 12 rasières de bled froment le plus bau qu'ils dépouilleront en ladite ferme, comme aussi 20 rasières de scourion (escourgeon) le tout bien accommodé de van et fléaux et pardessus un porcq gras tel qu'il voudra en avoir de l'honneur à livrer vers la Saint Martin, comme aussi deus cens de waras (fourrage de légumineuses divers) et quatre cens de bonne jarbées (bottes de paille), aussi par an, le premier paiement eschera à faire payer au jour de Noël 1698 et ainsi continuer à pareil jour le présent bail durant ...

... lesdits preneurs seront tenus de royer (labourer) à trois royages à estouille d'avoine, un autre à estouille de bled et la dernière tierce à guesquières (jachère). Pour les dits trois royages ainsi rendre et relivrer par les dits preneurs à la fin du présent bail, toutes lesquelles maisonnages de la susdite cense et basse-cour, les dits preneurs seront tenus d'entretenir de couverture et fétissure (faitières) bien ... de pluye et de soleil ; item seront tenus les mêmes preneurs de bien et duement labourer les dites terres à leur droit royer accoutumé sans les pouvoir desroyer, refroidir ni les laisser en rien et ainsi les fumer cultiver et assermencher (ensemencer) comme les terres voisines comme aussi de fossier et faire fossier contre les dits héritages par tous lien accoutumé d'an en an ; la dite cense devrat aussi escreper, fourbir relever et estouper (boucher) allentour des dits héritages, contre les chemins et waresquais (pâturage entouré de fossés) ; aussi entretenir tout cours d'eau, planches et appuyelles (barrières) par tous lieux accoutumés sans affermir les dits héritages plus avant qu'ils ne doivent et ce faire chacun à temps et heure qu'il n'y ait aucun dommage ; car si dommage y avait ce serait aux dépens des dits preneurs.

De plus seront tenus les dits fermiers en fin de cense laisser en ladite cour toutes les gresses et fiens et faire paistre par leurs bestiaux les pailles et estrains (fourrage) provenant des dites terres pour les laisser en fin de cense au fermier, à charge aussi de par les dits preneurs payer toutes tailles, gabelles, xèmes, xxèmes, centièmes et toute autres impositions quelconques mises et à mettre sur les dites maison que terre, la cense durante, sans en prétendre aucune diminution ni faire déduction sur leur rendage ... »

Bail du 26 janvier 1717

Accordé par Marie Antoinette Le Cappelier à Françoise Doutreligne veuve d'Étienne Despret.

« ... avec les regets et terrages aux fiefs appartenant ... ainsi que le tout est plus amplement repris par tenant et about au bail ... du 15 mars 1698 ... parmy payant et rendant par chacun an le somme de 866 livres Flandre argent et en grain le nombre de douze rasières de bled froment le plus beau qu'elle dépouillera en la dite ferme, comme aussi vingt rasières de scourion le tout bien accomodé de van et fléau, par-dessus ce un porcq gras tel qu'elle voudra avoir honneur à livrer vers la saint Martin, comme aussi 200 wara et 400 de bonne jarbés aussi par an, et aux autres charges, clauses, devise et conditions plus amplement résumées au bail du 15 mars 1698 ».

Bail du 24 janvier 1758

Accordé par Jérôme Albert de Saint Genois à Antoine Joseph Defrennes et Marie Joseph Dufay.

« ... à commencer la jouissance au jour de Noël prochain parmi payant et rendant pour chacun an la somme de mille livres Flandre de dix patars chacun argent comme il a cours à ce jour en cette ville de Tournai ... par-dessus lequel rendage les dits preneurs devront payer toutes tailles, gabelles ; aides, subsides, dixième, vingtième, centièmes, mauvais dépens et toutes autres impositions quelconque mises et à mettre sur le présent bail ...

Si devront lesdits preneurs livrer quatre cents de gluy (paille servant à couvrir les toits) lesquels devront être employés pour les couvertures de ladite cense à leurs frais et dépens et le cas arrivant qu'il serait nécessaire d'en livrer un plus grand nombre, les dits preneur seront obligés de les livrer, ce qui leur sera déduit sur les années suivantes.

Si devront bien et duement labourer, fumer, cultiver et ensemencer lesdites terres comme celles voisines pour à la fin du bail les laisser à trois roriages, savoir un tiers à éteuille de mars, un autre tiers à éteuille de bled et le troisième à gheschères, sans les pouvoir déroiger, resoisser ni les laisser à rien ; entretenir tous chemins et cours d'eaux relever frettes, crettes et fossés, mettre ponts, planches et appuielles le tout à leur frais, risques, péril ...

... acquitter vers la Seigneurie de Chin toutes rentes foncières et seigneuriales que lesdits héritages et terre peuvent devoir, et en apporter chacun an quittance au Sieur Bailleur

Bail du 22 juillet 1769

Accordé par Nicolas François Joseph de Saint Genois.

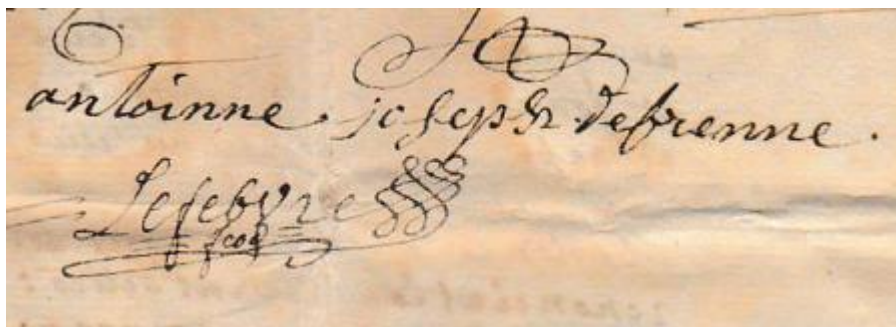
« Commencé à entrer en jouissance au jour de Noël 1767 pour en faire paiement pour la première fois à pareil jour de l'année 1768 la somme de 490 livres de 20 sols chacune ... item et pardessus de fournir et livrer audit Seigneur Comte de Saint Genois annuellement pendant le cours du présent bail 15 razières de Blazé, mesure de Tournay ... comme aussi 16 pierres de beurre bien conditionné et 600 jarbées de paille de froment ...

... lesdits conjoint preneurs devront payer toutes tailles, gabelles, aides, subsides, dixièmes, vingtièmes, centièmes, mauvais dépens, et toute imposition quelconques mises et à mettre sur le présent bail ...

... ils ont payés la somme de 1000 livres une fois pour iceux pots de vin à l'entière satisfaction du seigneur comte qui en a donné quittance auxdits conjoints. ...

... Les conjoints preneurs devront rendre les bâtiments de la ferme au même état qu'ils étaient le 21 décembre 1765, estimés à 5.230 livres. A la fin de bail, en cas de diminution, elle sera bonifiée audit Seigneur. Si la priserie (expertise) des dits bâtiments excédait celle mentionnée ci-dessus les preneurs ne pourront rien prétendre à ce sujet sous tel prétexte que ce puisse être, non plus que pour les réfections qui peuvent avoir été faites aux dits bâtiments ...

... Les conjoints preneurs devront faire chaque année quatre corvées avec leur chariot et chevaux dans lesquelles sont comprises deux charées allant chercher au moins « chaque charée » cinq muids de charbon de houille à une fosse à désigner aux environ de Saint Ghislain, pour être amenée à la maison du Seigneur à Tournay ou en son château de Grand Breucq ... »



Antoine Joseph Lefebvre.

Bail du 14 janvier 1777

Accordé par Thiery Charles Tonnelier à Claude Joseph Drouillon

« ... à laquelle seigneurie appartient le droit de planti³⁰ le long du chemin depuis le pont de Lewelle jusqu'au dit grand chemin de Tournay à Courtray, lequel chemin depuis le trieu de Lewelle jusqu'au même grand chemin, se réservant le droit de planti à l'endroit précité ainsi qu'en tout autre chemin ..., Abandonnant le droit de terrage qui appartient à ladite seigneurie, qui se lèvera par ledit preneur à son profit sur diverses parties d'héritages audit Froyennes ... »

Bail du 27 mai 1784

Accordé par Thiery Charles Tonnelier à Claude Joseph Drouillon

« ... à commencer la jouissance au jour de Noël 1785 parmi et payant et rendant chacun an la somme de 750 florins argent courant de Brabant, outre pareille somme une fois pour pot de vin ... et deux sacs de pommes chaque année ...

... Par-dessus lequel rendage et sans diminution d'icelui, le preneur devra payer toutes les tailles, gabelles, aides, subsides, dixièmes, vingtièmes, centièmes, contributions, mauvais dépens et toutes autres impositions quelconques tant ordinaires qu'extraordinaires mises et à mettre sur ledit bail durant soit par envois de prince souverain, soit autrement ...

... comme aussi bien et duement labourer, fumer, cultiver et ensemer lesdites terres labourables comme celles voisines, pour en fin de bail les laisser une et entières, sans rien pouvoir prétendre pour graisses, fumures ni autres améliorations ; si devra entretenir tous chemins et cours d'eaux, mettre ponts, planches et appuielles, relever frettes, crettes et fossés, à ses frais risques et péril et fortune ...

... aura à son profit les épinchures³¹ des hayes et arbres à tête croissant alentour desdits héritages ...

... s'étant obligé de replanter de nouvelles plantes où il pourra en manquer, pendant le cours du présent bail, se réservant le sieur bailleur, la faculté de pouvoir planter et abbatre tels bois montant et autres qu'il jugera à propos sans que le preneur puisse se prétendre aucune chose à titre de dédomagement. Convenu encore que si par foudre du ciel ou tout autre accident funeste les édifices de ladite ferme ou partie d'iceux venaient à être incendiés ou autrement dévastés le Sieur Bailleur ne sera tenu à réparation, ni réédification, aucune reconstruction mais en ce cas il sera libre au preneur de faire fin de bail si bon lui semble ... devra encore celui preneur laisser à la fin du présent bail toutes les palles et fumiers, provenant de ladite ferme par priserie, et entretenir les couvertures de pailles d'icelle ... »

³⁰ **Droit de planti** : droit de planter des arbres.

³¹ **Épinchures** : abattis de bois ébranché.

LE CHÂTEAU DE FLEQUIÈRES

Bail du 15 mars 1698

« ... Ayant au surplus ledit Sieur bailleur réservé à soy la maison de plaisance de ladite seigneurie de Flesquières aussi le pouvoir et liberté de faire un jardin en tel lieu et de telle grandeur qu'il lui plaira ... ».

Bail du 24 janvier 1758

« ... Les dits preneurs jouiront du pigeonnier du château de Flequière jusqu'à ce que ledit Seigneur comte de Saint Genois le reprenne pour lui-même, sans que par la reprise dudit pigeonnier les preneurs puissent prétendre aucune diminution de leur rendage annuel, ni aucun dommage ni intérêt, se réservant aussi ledit Seigneur comte de Saint Genois, le château, jardin et toutes sa dépendance pour par lui en faire son profit comme il le jugera à propos auquel les preneurs devront encore céder à sa première réquisition autant de terrain qu'il sera jugé nécessaire pour faire une avant-cour entre le pont du château et le chemin, pour quoi ils devront se contenter d'un autre terrain en échange ... »

Bail du 22 juillet 1769

« ... Les dits preneurs jouiront du pigeonnier du château de Flesquières jusqu'à ce que ledit Seigneur comte de Saint Genois le reprenne pour lui-même, sans que par la reprise dudit pigeonnier les preneurs puissent prétendre aucune diminution de leur rendage annuel, ni aucun dommage ni intérêt, se réservant aussi ledit Seigneur comte de Saint Genois, le château, jardin et toutes sa dépendance pour par lui en faire son profit comme il le jugera à propos auquel les preneurs devront encore céder à sa première réquisition autant de terrain qu'il sera jugé nécessaire pour faire une avant-cour entre le pont du château et le chemin, pour quoi ils devront se contenter d'un autre terrain en échange ... »

Vente du 21 décembre 1776

« Une belle maison de cense très bien bâtie, chambres, granges, étables, jardin, vergers bien garnis d'arbres à fruits et entouré de hayes y appartenantes, four, fournil, héritage et terres labourables avec une motte, entourée de beaux fossets, où il y avait ci devant un château, les matériaux duquel démolis et à démolir, le Seigneur vendeur se les réserve et s'engage à les faire transporter pour le premier de mars prochain ... »

HIPPOLYTE ADRIEN MARESCAILLE de COURCELLES

Le 27 février 1809, les héritiers de Thierry Charles Tonnelier vendent³² la ferme à Hippolyte Adrien Marescaille de Courcelles pour le prix principal de 53.500 francs plus les frais. La ferme est occupée par Claude Drouillon au rendage annuel de 1531 fr. 12 cent outre les contributions, par bail de 9 ans, commencé à Noël 1803 [4 nivôse an XII] passé devant le notaire Wuesten le 20 février 1802 [1^{er} ventôse an X].



Vente 1809

Lots	Arpents (ha)	Perches (a)	Mètres (ca)
92	6	4	54,5
93	1	72	57
94	1	72	57
95	1	17	24,5
96		40	70
97	1	44	
98	1	43	46,5
99	1	43	46,5
100	1	43	46,5
101	2	21	44
102	1	56	70
103		38	54
	16	493	570,5
Soit	20	98	70,5

Superficie du domaine acquis par Hippolyte Marescaille de Courcelles :
20ha 98 a et 70,5 ca faisant, anciennes mesures 17 bonniers 440 verges.

La ferme porte le nom du fermier : « *Ferme Drouillon* ». Claude Drouillon décède à Froyennes le 7 février 1810.

³² Annonce de la vente par le notaire et description des lots dans *La Feuille de Tournai* n° 451 du 10 février 1809. Détail des ventes dans le répertoire pour l'année 1809 du notaire Benoît Joseph Vincent Vincent (AÉT, Notariat, n° 380). Plan du lotissement et copie de l'acte de vente délivrée par le notaire instrumentant dans la collection Dervaux

Lot 92 : La ferme de Fertières (sic.) composée de corps de logis, grange, écuries et autres édifices contenant parmi verger et labour six arpents 4 perches 54 ½ mètres désigné au plan sous la lettre A du n° 1 dont partie est occupée par le chemin ou drève allant du Grand Chemin pavé de Courtray à Tournay au pont de Lewelle, tenant du Levant au dit chemin pavé de Courtray, du Midi à Louis Deffennes Melle Liétart, du Nord aux terres de Bellerive et de Monsieur Decourcelles, du Couchant aux terres de l'hôpital Notre-Dame. Ce lot est acquis pour le prix de 21.000 francs (acte de vente).

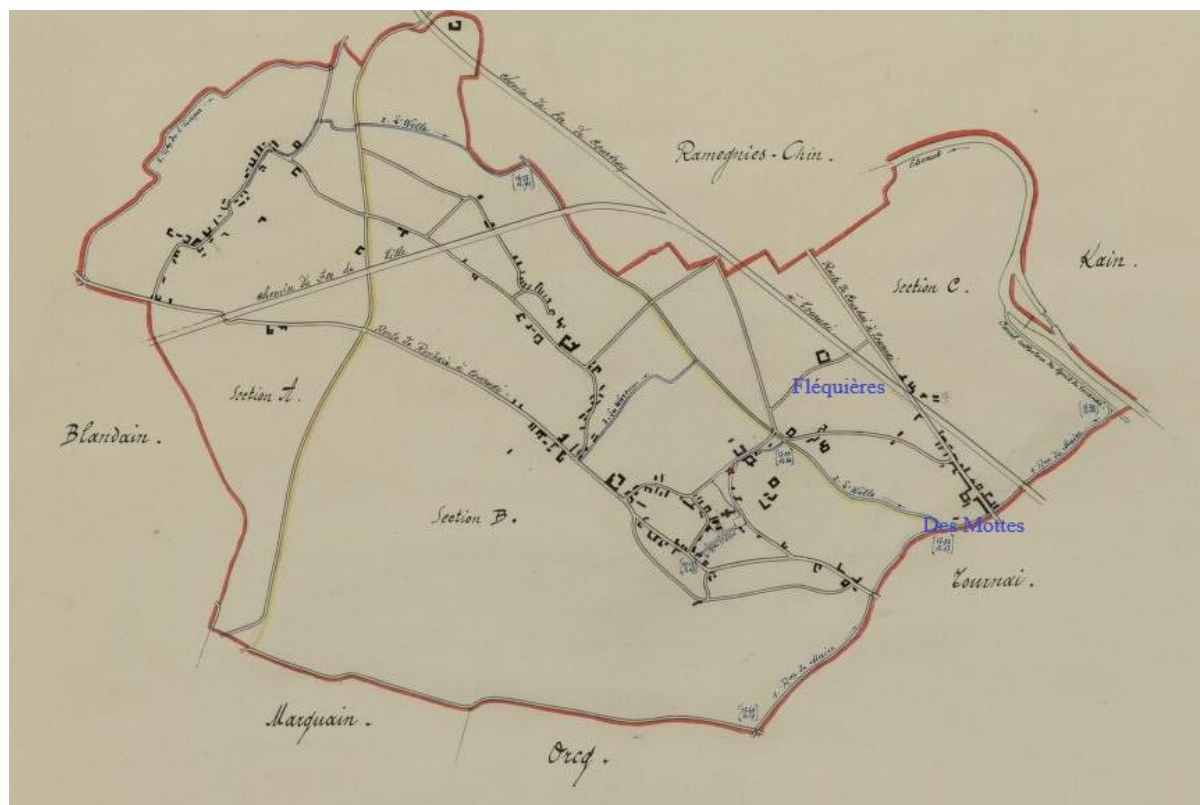
Les lots 93 à 96 sont à proximité de la ferme. **Les lots 97 à 103** sont situés entre la route de Courtray à Tournai et l'Escaut.



PROPRIETAIRES ET FERMIERS (1660-1835)

Date	Propriétaires	Date	Fermiers	Superficie
17 08 1660	FAMILLE LE CAPPELIER par Marie Liebart épouse de Nicolas Le Cappelier			
	Charles François Le Cappelier	19 07 1685	Bail à Olivier Despret	20 bonniers
		15 03 1698	Bail à Etienne Despret	1697-1706 24 bonniers
	Melle Marie Antoinette Le Cappelier	21 01 1717	Bail à Françoise Doutrelingne veuve d'Étienne Despret	1716-1725 24 bonniers
04 02 1717	Marie Antoinette Le Cappelier épouse Jérôme de Saint Genois			
	FAMILLE DE SAINT GENOIS			
	Jérôme de Saint Genois	24 01 1758	Bail à Antoine Defrenne	1759-1768 20 bonniers
20 11 1759	Le fief seulement		Lettre de relief	12 bonniers
	Nicolas François de Saint Genois	22 07 1769	Bail à Antoine Defrenne	1767-1776 19 bonniers
21 12 1776	Vente à			
	THIERY CHARLES TONNELIER			
		14 01 1777	Bail à Claude Drouillon	19 bonniers
		27 05 1784	Bail à Claude Drouillon	19 bonniers
		20 02 1802	Bail à Claude Drouillon	
30 04 1804	Décès de Thiery Tonnelier			
27 02 1809	Les héritiers vendent à			
	HIPPOLYTE MARESCAILLE DE COURCELLES			
29 12 1835	Marie Ghislaine Marescaille de Courcelles épouse à Lille			
	LEON LE BEGUE de GERMINY			

La ferme de Fléquières et la ferme des Mottes



Plan de 1877³³

La ferme des Mottes qui appartenait à l'abbaye de Saint Martin, acquise en 1797 par Thiery Tonnelier devant l'administration centrale du département de Jemmapes³⁴ et mise en vente en même temps que la ferme de Fléquières a été adjugée à François Joseph Sacqueleu et son épouse Florence Thérèse Tonnelier, fille de Thiery Joseph Tonnelier.

³³ <http://www.cartesius.be/>

³⁴ HOVERLANT, Tome 20, p.266.

Quittance pour l'acquisition de la ferme de Fléquières³⁵

Reçu de Monsieur
Marescaille de Courcelles
vendant à foire, la somme
de dix neuf mille cinq cents
francs monnaie d'écume
à compte du prix principal
de la vente de la ferme de
Fléquières à foire, à lui
adjugée par devant le notaire
Muebert le 27 de février dernier,
provenant du Vêritant de
Sr Charles Etierj Coumber à
Courmij. Courmij le 2 Mars 1800
Marescaille-Courcelles
fondé de pouvoir
de son ex Vêritant

En 1791, Hippolyte Marescaille de Courcelles avait acheté le château de Beauregard. Il démolit le vieux manoir et fait appel à l'architecte tournaisien A-Payen (1749-1798) pour le remplacer, vers 1795, par le château actuel³⁶.

Par la suite, d'autres acquisitions agrandissent le parc de Beauregard³⁷.

³⁵ Collection Dervaux.

³⁶ En 1841, son fils Alexis Auguste ajoute un étage au château.

³⁷ A. VANDENNIEUWENBORG, Op. Cit. p. 49.

HIPPOLYTE ADRIEN MARESCAILLE DE COURCELLES (Douai le 5 juillet 1758, baptisé à Douai Saint Pierre le 7 juillet 1758 – Douai le 28 novembre 1840). Président de la Cour royale de Douai, épouse à Douai Saint Albin, le 3 mai 1785 Marie Thérèse van de Meersch (Douai 5 février 1765- Douai 17 janvier 1838)³⁸.

Son fils,

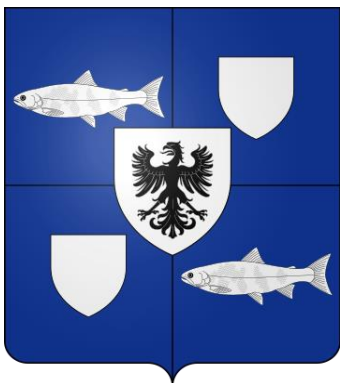
ALEXIS AUGUSTE HIPPOLYTE MARESCAILLE DE COURCELLES (baptisé à Douai Saint Albin le 26 septembre 1787 – Froyennes le 17 août 1860) épouse à Bossuyt, le 21 octobre 1811, Justine Joséphine Charlotte Petitpas (1789-15 août 1862)³⁹.

Sa fille,

MARIE GHISLAINE HENRIETTE MARESCAILLE DE COURCELLES (Lille 4 juillet 1812 – Lille le 19 février 1882) qui épouse à Lille, le 29 décembre 1835 Léon Le Bègue de Germiny (Bayeux le 17 janvier 1809 – Lille 26 mai 1881).

Entré dans le patrimoine de la famille Le Bègue de Germiny, par ce mariage, Fléquières y restera jusqu'en 1983.

LE BÈGUE de GERMINY



Le Bègue de Germiny

Marescaille de Courcelles

Flandre, Artois



Le blason de la famille Le Bègue de Germiny est celui lié au titre de Comte du Saint Empire donné par Charles VI le 30 avril 1714.

La famille Le Bègue de Germiny est une famille de la noblesse française, originaire de Lorraine, anoblie en 1596. Elle a formé deux branches subsistantes, la branche aînée établie vers 1765 en Normandie, et la branche cadette, établie vers 1750 dans le Finistère. Une branche puînée demeurée en Lorraine, la branche de Girmont, s'est éteinte au début du XXème siècle⁴⁰.

Clément Joseph Léon Le Bègue de Germiny, fils d'Antoine Raoul Le Bègue de Germiny⁴¹ est issu de la branche aînée. Il est né à Bayeux le 17 janvier 1809.

³⁸ Le couple à deux enfants : Alexis Auguste, ci-dessus, et Anicet Marie Ildephonse (Douai 17 avril 1789-Douai 22 septembre 1809).

³⁹ Le couple a deux enfants : Marie Ghislaine Henriette, ci-dessus, et Marie Guillaîne Alexis (Lille 22 juillet 1814- ?)

⁴⁰ Wikipédia

⁴¹ Antoine Raoul Le Bègue de Germiny (Château de Motteville, Seine Maritime, 18 octobre 1780 - Vaubadon, Calvados, 4 août 1838).

Le Bègue de Germiny, blason lié au diplôme impérial donné par Charles VI le 30 avril 1714



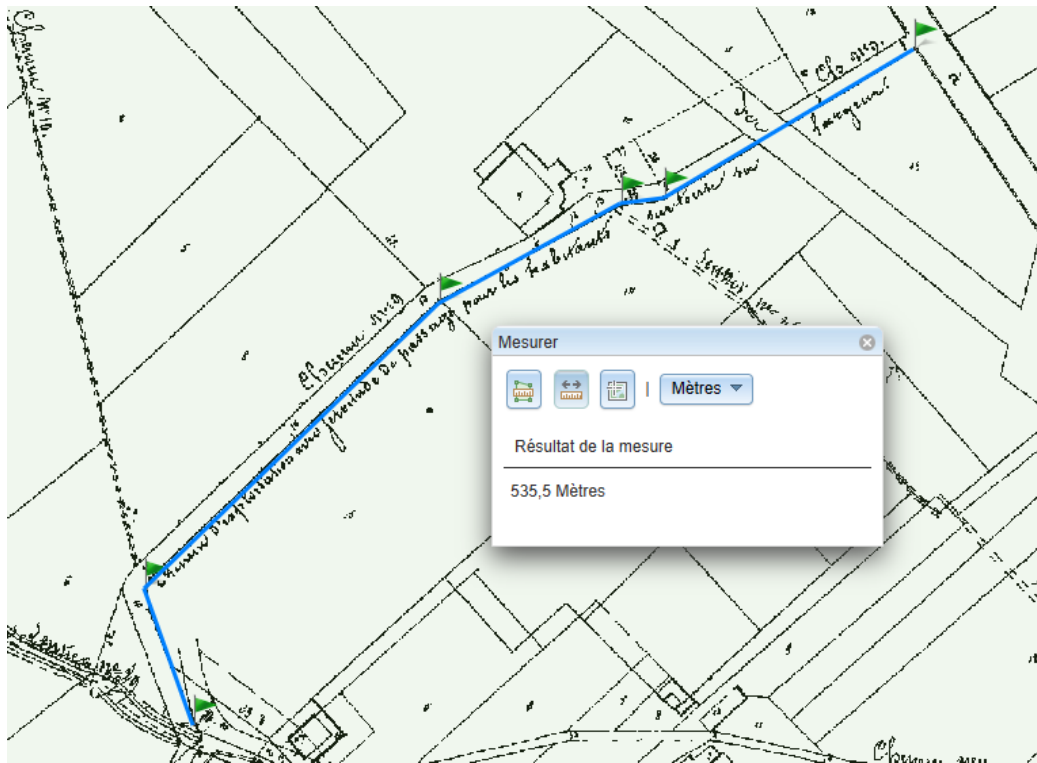
« Il est à remarquer que l'aigle, bien que de concession impériale, n'est pas l'aigle à deux têtes du Saint Empire. On peut présumer que si l'héraldique autrichienne en a décidé ainsi, c'est parce qu'il fallait différencier les maisons autrichiennes et allemandes titrées du Saint Empire, de celles titrées du même, mais vassales de celui-ci.

Le blason du diplôme impérial porte une couronne de marquis alors que les armoiries Le Bègue de Germiny doivent être surmontées d'une couronne de comte, celle-ci étant elle-même surmontée d'un casque de tournoi grillagé d'or et couronné d'où surgit, en guise de cimier, un Neptune, représenté jusqu'à la ceinture, au naturel un trident à la main droite, fort capable d'avoir pu influencer les généalogistes à moins que ceux-ci ne se soient tout simplement conformés à la tradition qui voulait que, dans les anciennes cours allemandes, tout blason portant l'emblème de concession impériale, garda, de droit, le privilège de se surmonter d'une couronne de marquis. Un usage analogue existait dans le royaume de France pour la fleur de lys, lorsque celle-ci était concédée par le roi⁴² ».

⁴² de Germiny (Comte Joseph), *Histoire généalogique LE BEGUE de GERMINY*, 1966.

LE FLEGARD DU PONT A LEWELLE

Par lettre du 4 octobre 1827, le Président de Courcelles réclame auprès de l'administration communale de Froyennes la propriété du « Flégard⁴³ » du Pont à Lewelle, c-à-d, la propriété du terrain le long du chemin depuis le pont de Lewelle jusqu'au chemin de Courtrai à Tournai, soit sur une longueur d'un peu plus de 500 mètres.



Atlas des voiries vicinales 1840⁴⁴

Peu de temps après l'acquisition de la ferme par M. de Courcelles et nonobstant ses réclamations, Pierre Dominique Cousinne, bourgmestre de Froyennes fait planter des arbres le long de ce chemin.

Chaque année Thierry Tonnelier y coupait des arbres pour les besoins de sa famille, M. de Courcelles revendique les mêmes droits.

La commune répond :

1. Que le comte de Saint Genois n'était pas propriétaire du terrain contesté et qu'il avait seulement un droit de planti le long du chemin.
2. Que ce droit de planti n'était possédé qu'à titre de la Seigneurie de Fléquières et que ce droit à été aboli du fait de la suppression de la féodalité.
3. Que M. de Courcelles n'a pas acheté le droit de planti par son contrat de 1809.
4. Que si, en supposant que ce droit n'aurait pas été aboli, ce droit ne lui aurait jamais attribué la propriété du fonds.

⁴³ **Flégard** : terrain inculte, non productif, abandonné à l'usage commun et public. M. de Courcelles considère que ce terrain n'est pas en nature de Flégard mais un bien appartenant au domaine de Fléquières et, depuis un temps immémorial, mis en état de plantations par les propriétaires de la ferme.

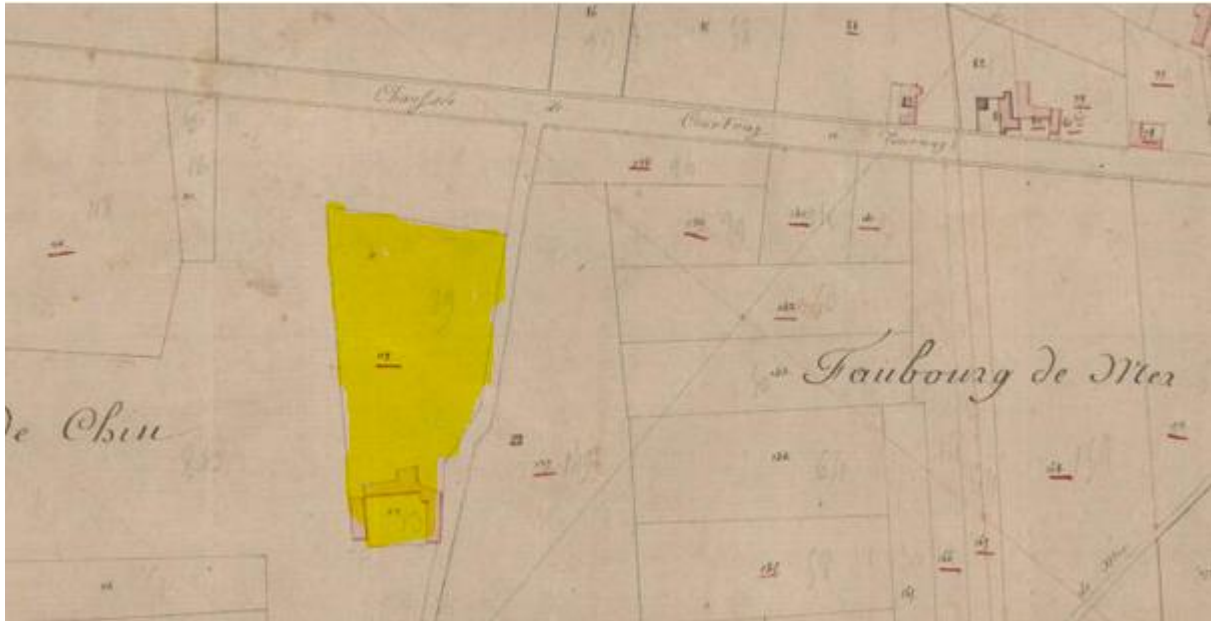
⁴⁴ patrimoine.spw.be/cartotheque

déjà en 1809, le p^{nt}. de Courcelles avait demandé
à la famille Sacquelen - Tonnelier, une pièce
pour établir ses droits sur le Flégarde;
la discussion avec la Commune de Froyennes semble
avoir commencé en 1827
la fin du procès semble avoir eu lieu en 1839,
le p^{nt}. de Courcelles est décédé en nov. 1840
son épouse est décédée en janvier 1838
ma grand mère s'étant mariée en décembre 1835
ct^e René de Jarmigny
Froyennes, 15 mars 1933

M. de Courcelles, assigne la commune le 28 février 1829. Pour appuyer sa requête, M. de Courcelles présente de nombreux titres de propriété et baux depuis 1662. Par son jugement du 21 juillet 1831, Le Tribunal de Tournai confirme les droits de la commune par son jugement du 21 juillet 1831.

Au mois de novembre 1838, M. de Courcelles il introduit un appel auprès de la Cour d'appel de Bruxelles qui confirme le premier jugement.

Cadastre primitif (1830)



Ferme de Fléquières et verger⁴⁵

Plan Popp (1865)

Le plan Popp⁴⁶ pour la commune de Froyennes a été publié le 13 septembre 1865⁴⁷. La liste des propriétaires indique au nom de Marie Henriette Ghislaine Marescaille de Courcelles épouse de Germiny, comte Léon à l'article 239 des biens sur une superficie totale de 136 ha 79a et 70ca et, à l'article 518, section B n° 88a et 88a.bis une terre sur 25a 40ca et une maison sur 1a 20ca.

Marie Henriette Marescaille de Courcelles est le propriétaire qui, sur le territoire de la commune, détient le plus grand nombre de biens important sur la commune.

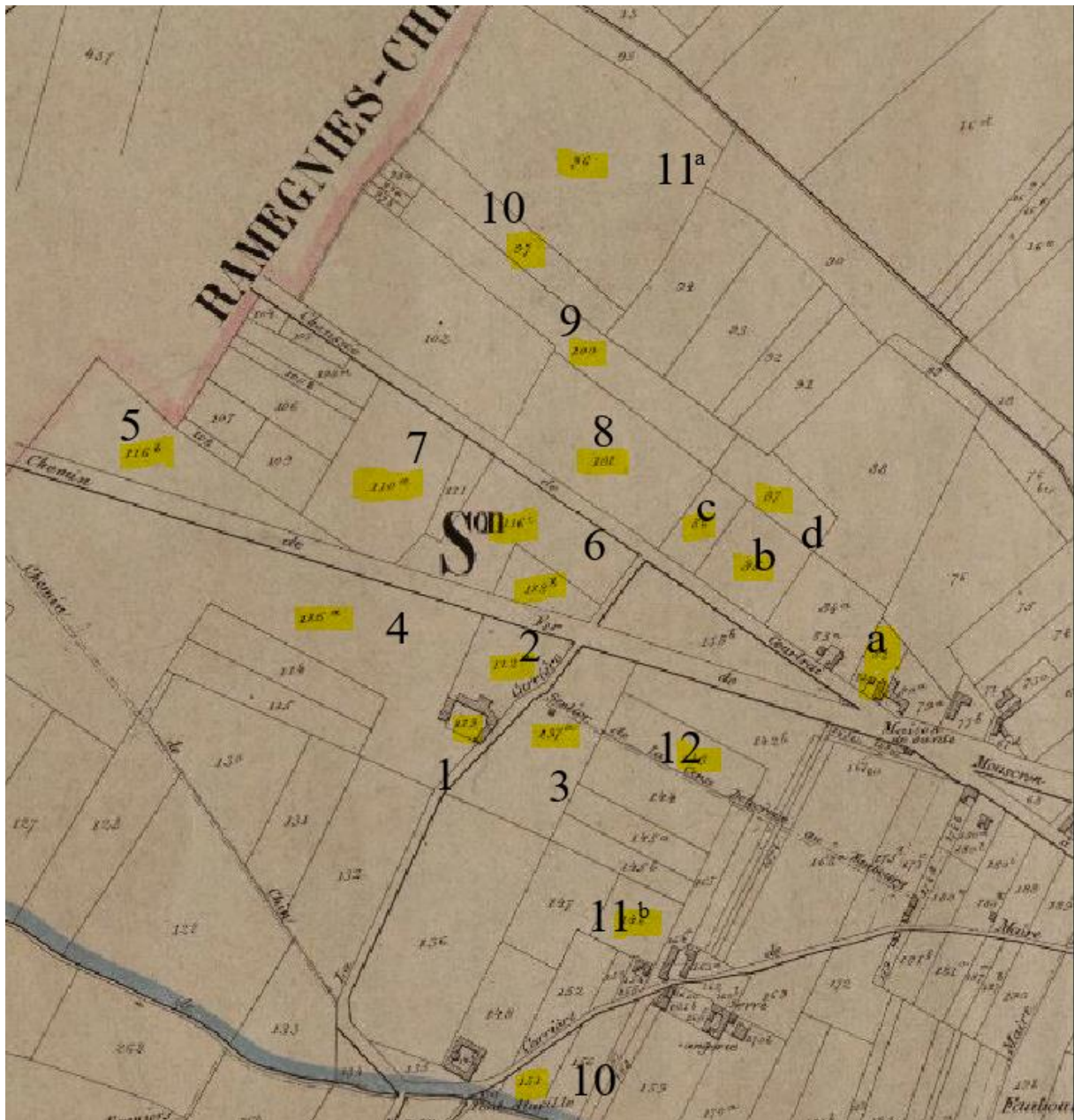
Nous observons que la ligne de chemin de fer traverse le verger de la ferme. Une partie importante des terres se situent au-delà de la voie ferrée et de la chaussée de Tournai et Courtrai.

Une petite maison et quelques terres, sans lien direct avec la ferme, appartenant au même propriétaire et sont situés le long de la route de Tournai à Courtrai sous les références a, b, c, d.

⁴⁵ <http://www.cartesius.be/>

⁴⁶ Ibidem.

⁴⁷ Willy JANSSENS, *La datation du plan cadastral de la ville de Tournai*, dans *Nouvelles de la Société royale d'Histoire et d'Archéologie de Tournai*, 16^{ème} année, n° 5, novembre –décembre 2017, pp. 52-56.



Plan Popp, article 239, Marie Henriette Ghislaine Marescaille de Courcelles, section C

- 1. n° 113, Maison 13a 20ca (ferme de Fléquières)
 - 2. n° 112a, Verger 47a 30ca et n° 112b (au-delà du chemin de fer) 27a 60ca
 - 3. n° 137a, Terre 1ha 23a 70ca
 - 4. n° 116a, Terre 5ha 43a 60ca ; 5. n° 116b, Terre 1ha 16a 80ca ; 6. n° 116c Terre 1ha 10a 20ca
 - 7. n° 110a, Terre 1ha 16a 20ca ; 8. n° 101, Terre 1ha 42a 10ca ; 9. n° 100 Terre 1ha 21a 10 ca ;
 - 10. n° 97, Terre 68a 90ca ; 11a. n° 96, Terre 3ha 56a 50ca ; 11b. n° 146 Terre 36a ;
 - 12. n° 143, Terre 50a 40ca.
-
- a. n° 81, Maison 3a 40 et n° 82, Jardin 13a 10ca ; b. n° 85, Terre 57a 80ca ; c. n° 86, Terre 28a 90ca ;
 - d. n° 87, Terre 40a.

La ferme de Fléquières et le centre du village

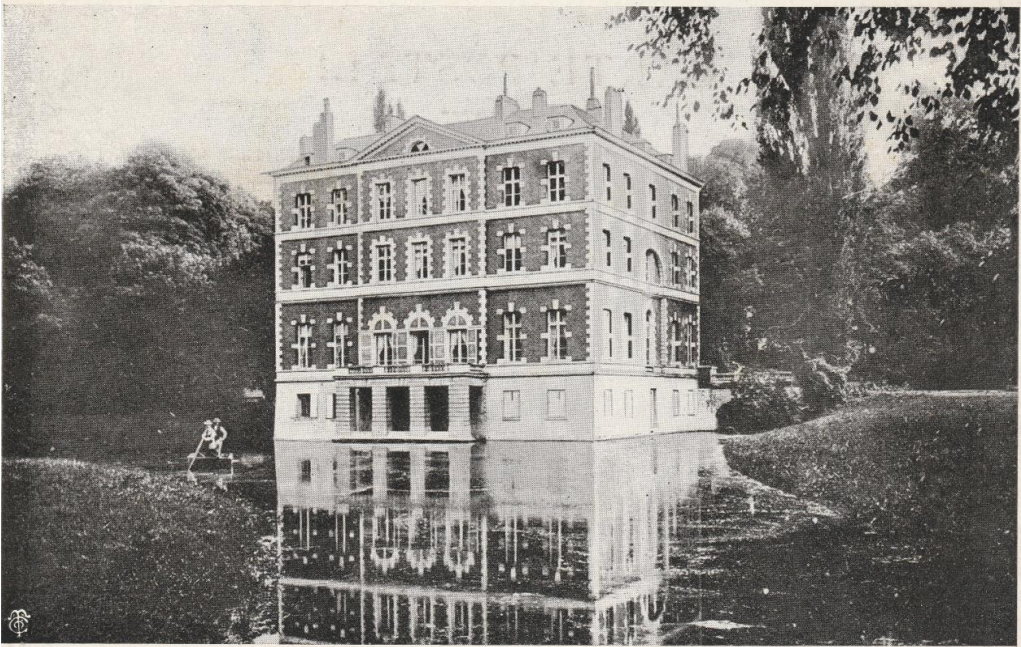


Plan Popp

Carte de 1911

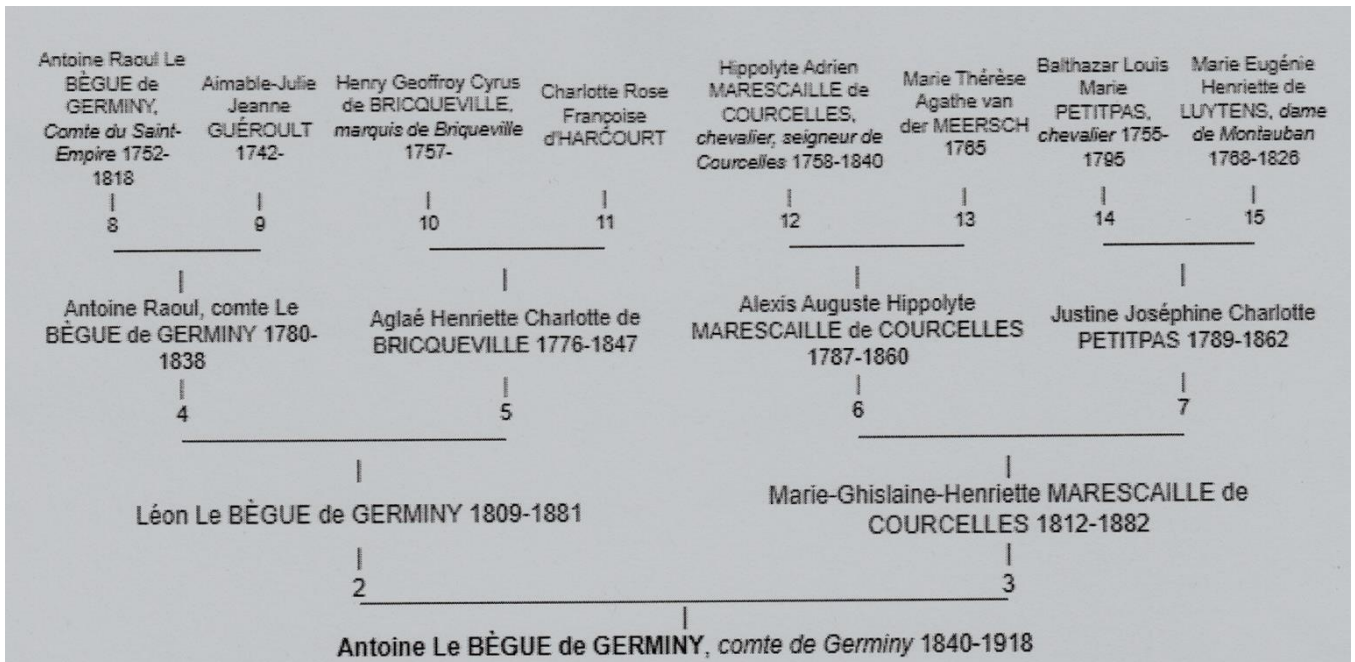


Institut cartographique militaire
Décembre 1911



Edit. C. Baune. A. 7. FROYENNES (Hainaut) CHATEAU DE FROYENNES, au Comte Antoine de Germiny.

Familles Marescaille de Courcelles et Le Bègue de Germiny



ANTOINE LE BEGUE de GERMINY (Général de division, ancien Gouverneur de Verdun) (Lille 11 mai 1840-Froyennes 1^{er} août 1918) épouse le 16 avril 1872 Cécile Le Roy de Valangart (Sainte Foy 76590 3 septembre 1850 – Douai le 7 mars 1886).

Dont :

- Léon Le Bègue de Germiny, prêtre jésuite, Lille 10 septembre 1873- Douai 17 octobre 1947.
- René Jean Le Bègue de Germiny, Lille 22 août 1875- Froyennes 10 janvier 1960.
- Pierre Le Bègue de Germiny, Lille 28 septembre 1876-Saint Martin 16 novembre 1941⁴⁸.
- Françoise Le Bègue de Germiny, Lille 13 avril 1878-21 janvier 1943, Religieuse des dames du Sacré Cœur.
- Ghislaine Le Bègue de Germiny, Lille 11 septembre 1879-Strasbourg 25 mars 1932, Religieuse de la Société de Marie Réparatrice.
- Anne Le Bègue de Germiny, Lille 11 mars 1881-Nancy 3 mai 1968.
- Thérèse Le Bègue de Germiny, Lille 24 décembre 1882-Paris 22 juin 1944, Religieuse Auxiliaire du Purgatoire.
- Stanislas Le Bègue de Germiny, Lille 3 juillet 1884 – Verdun 1^{er} janvier 1915⁴⁹.
- **Bernard** Le Bègue de Germiny, prêtre, Douai 25 février 1886-Cambrai 14 février 1954.

Par succession de ses parents, la ferme de Fléquières revient à Bernard Le Bègue de Germiny

⁴⁸ **Olivier Le Bègue de Germiny** (1910-1967), fils de Pierre Le Bègue de Germiny (1876 - 1941) et de Marthe Descour (1884 - 1948) époux de Françoise de Monts de Savasse (1909-20029) ont une fille Isabelle Le Bègue de Germiny qui épouse Bernard Desclée (1938) ci-dessous.

⁴⁹ **Stanislas Le Bègue de Germiny** épouse à Vaulx, le 29 octobre 1908 Henriette Duquesne Watelet de la Vinelle 1885-1969, dont Cécile Le Bègue de Germiny (1909-2000) qui épouse à Tournai le 5 janvier 1932 Jacques Desclée (1892-1974), fils de Paul Desclée (1866-1934) dont Bernard Desclée. Bernard Desclée épouse Isabelle le Bègue de Germiny (ci -dessus). Le photographe René Desclée (1868-1953) est le frère de Paul Desclée

Le carnet des recettes et des dépenses effectuées par Xavier Le Bègue de Germiny pour le compte de son oncle Bernard Le Bègue de Germiny⁵² nous apprend que, de 1926 à 1938, la ferme était occupée par Pierre Lebrun et, depuis 1939, par Michel Christiaens⁵³

CLAUDE LE BEGUE de GERMINY (Froyennes le 13 juillet 1924 – La Madeleine 12 mai 2014) devient propriétaire de la ferme aux termes d'un acte de partage, pour sortie d'indivision, reçu par le notaire Paul Albert Maertens à Kortrijk, le 2 janvier 1969 :

« Un bâtiment de ferme avec dépendances et diverses parcelles de terre, le long du chemin de fer. D'une contenance totale de 61 ares 70ca, suivant cadastre Section C n° 112c, 113b et 116x et pour une contenance de 1ha 20a 53ca à prendre dans les parcelles cadastrales Section C n°116s et 116r, soit au total une contenance de 1ha 82a 23ca, estimés 795.306 francs⁵⁴ ».

Le 21 décembre 1983 elle vend Fléquières, par acte reçu par le notaire Paul Albert Maertens, à BERNARD LEMAHIEU⁵⁵,

Le 26 octobre 1994, BERNARD LEMAHIEU vend Fléquières, par acte reçu par le notaire Paul Poot à Anderlecht à l'intervention du notaire Emmanuel Ghorain à Péruwelz⁵⁶ à Melle CLAUDE ISSELLE.

En 1998, la propriété est acquise par Jean Michel ELOT. En 2023, il occupe toujours la ferme.



Rue de Fléquières, 3

⁵² Xavier Le Bègue de Germiny, fils le Stanislas était domicilié rue des Jésuites. (AÉT, Papiers d'affaires du notaire Alfred Genin, dossier concernant la succession de Bernard Le Bègue de Germiny).

⁵³ Michel Christiaens, né à Aalbeke le 5 novembre 1905 époux de Marie Duquesne décède à Froyennes le 4 octobre 1965. Le couple a trois enfants : Georges, Raïs et Laura.

⁵⁴ Transcrit au bureau des hypothèques de Tournai le 10 février suivant, volume 9033, n° 2.

⁵⁵ Transcrit au bureau des Hypothèques de Tournai, le 18 janvier 1984, volume 11.681, n° 6.

⁵⁶ Transcrit à Tournai le 9 novembre suivant, volume 14.081 n° 12.

FLEQUIÈRES AUJOURD'HUI



« Porche du XVIIème siècle ouvert d'un portail dont l'arc surbaissé en matériaux alternés, doublé d'une archivolt amortie en briques, pose sur montants à larges queues de pierre⁵⁷ »

Le porche donne accès à la cour intérieure.



1. Logement aménagé dans les étables.

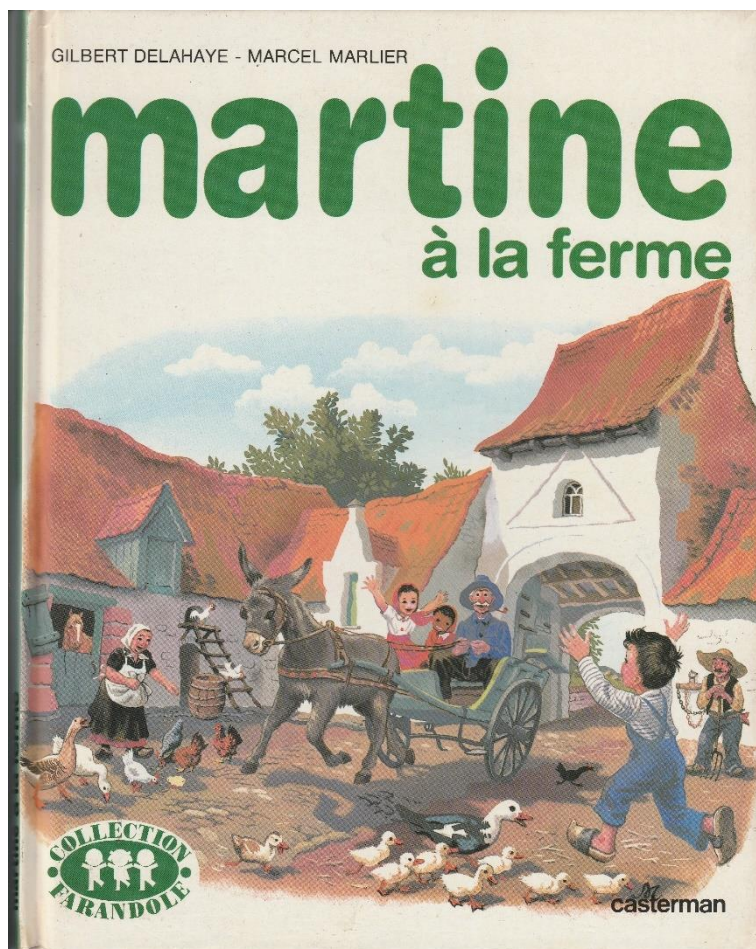
2. Ancien corps de logis.

⁵⁷ *Le patrimoine monumental de la Belgique*, Pierre Mardaga éditeur, 1978, volume 6, tome 1, p.377.

Le corps de logis



Fléquières, inspire les artistes



Marcel Marlier
(Herseaux 18 novembre 1930 - Froyennes
18 janvier 2011)
Collection Jean Michel ELOT



Collection Jean Michel Elot



Collection Jean Michel Elot

Froyennes aujourd'hui



SOURCES et BIBLIOGRAPHIE

Sources utilisées

Archives de la cathédrale à Tournai.

Comptes des revenus de l'hôpital Notre Dame, 1766-1793.
Froyennes, plan terrier, 1791.

Archives de l'État à Tournai

La Feuille de Tournai

Notariat

DESQUEPER (D.), *Froyennes, Registres paroissiaux 1590 - 1796*, AGHB, 2012.

DUPIRE (F.), *Froyennes, Registres paroissiaux 1796 - 1910*, AGHB, 2012.

Collection Roger Dervaux à Froyennes

Sources imprimées

Alamyimages (www.alamyimages.fr/plan-du-siege-de-tournai-1709-plan-de-la-ville)
Plan du siège de Tournai en 1709

Belgicapress (www.belgicapress.be)

Le Courrier de l'Escaut

Bibliothèque Royale de Belgique

Carte de Ferraris (<https://www.kbr.be/fr/projets/la-carte-de-ferraris>)

Cartésius (www.cartesius.be)

Cadastré primitif 1830-1834

POPP (P.-C.) *Plan cadastral de la commune de Froyennes*, 1865.

Froyennes 1877.

Institut cartographique militaire

Service Public de Wallonie (patrimoine.spw.be/cartotheque)

Atlas des voiries vicinales 1840.

Bibliographie

Le patrimoine monumental de la Belgique, Volume 6, tome 1, Province de Hainaut, Tournai, Liège, 1978.

de Germiny (Comte Joseph), *Histoire généalogique LE BEGUE de GERMINY*, 1966.

du CHASTEL de la HOWARDRIES-NEUVIREUIL (P.A.), *Notices généalogiques tournaisiennes*, 3 volumes, Tournai, 1881-1887.

CHOTIN (A.G.), *Histoire de Tournai et du Tournaisis*, Tournai, 1840.

HOVERLANT de BEAUWELAERE (A.M.) *Essai chronologique pour servir à l'histoire de Tournay*, 105 tomes, Tournai 1805-1834.

JANSSENS (W.), *La datation du plan cadastral de la ville de Tournai*, dans *Nouvelles de la Société royale d'Histoire et d'Archéologie de Tournai*, 16^{ème} année, n° 5, novembre –décembre 2017.

LE BÈGUE de Germiny (Comte Joseph), *Histoire généalogique de Biographique de la Maison Le Bègue de Germiny*, 1966.

LEMAIRE F. et SIMONET J, *Le rail en Tournaisis 1835-1985*, Société Royale d'Histoire et d'Archéologie de Tournai, Section Archéologie Industrielle. Tournai, 1986.

MOREAU G, *Le journal d'un bourgeois de Tournai : Le second livre des chroniques de Pasquier de le Barre (1500-1565)*, Commission Royale d'Histoire, Bruxelles, 1975

SEVRIN (R.) DESREUMAUX (R.) *Les cartes et plans terriers conservés aux archives capitulaires de Tournai* dans *Annales de la Société Royale d'Histoire et d'Archéologie de Tournai*, tome 25, 1977.

VANDENNIEUWENBORG A, *Histoire de Froyennes*, Charleroi, 1965,

TABLE des MATIÈRES

PRESENTATION	2
CHARLES FRANCOIS LE CAPPELIER	3
MARIE ANTOINETTE le CAPPELIER	4
NICOLAS FRANCOIS JOSEPH de SAINT GENOIS	9
THIERRY CHARLES TONNELIER,	10
La bataille de Pont à Chin (1794).....	11
OBLIGATIONS DES FERMIERS	12
Bail du 15 mars 1698.....	12
Bail du 26 janvier 1717	12
Bail du 24 janvier 1758	12
Bail du 22 juillet 1769	13
Bail du 14 janvier 1777	14
Bail du 27 mai 1784	14
LE CHÂTEAU DE FLEQUIÈRES.....	15
Bail du 15 mars 1698.....	15
Bail du 24 janvier 1758	15
Bail du 22 juillet 1769	15
Vente du 21 décembre 1776.....	15
HIPPOLYTE ADRIEN MARESCAILLE de COURCELLES	16
PROPRIETAIRES ET FERMIERS (1660-1835)	18
LE BÈGUE de GERMINY	21
LE FLEGARD DU PONT A LEWELLE	23
Cadaastre primitif (1830)	25
Plan Popp (1865).....	25
Carte de 1911	28
Familles Marescaille de Courcelles et Le Bègue de Germiny.....	29
Bernard Le Bègue de Germiny.....	30
FLEQUIÈRES AUJOURD’HUI.....	32
SOURCES et BIBLIOGRAPHIE	37
TABLE des MATIÈRES.....	39